

bien peu d'influence, s'il en est, sur le contrôle de Radio-Canada ou sur l'inclusion d'un élément de participation ou de cultures canadiennes dans les émissions de la Société.

Selon les objectifs exposés dans l'article, monsieur le président, il semble que le Conseil devra aller plus loin encore, qu'il doit contribuer à l'unité du pays et aider les Canadiens à acquérir une identité nationale. Autrement dit, il semble que le Conseil sera un organisme très puissant, et s'il prend son travail au sérieux, il sera en mesure de faire un lessivage de crâne à tous les Canadiens de façon à assurer notre unité et notre identité. Je doute que cela soit bon, monsieur le président. L'un des députés qui a participé au débat hier a assimilé Radio-Canada, comme moyen de communication, à quelque chose qui ne serait pas tellement différent d'un journal. La Société n'est sûrement pas tellement différente d'un journal. Un gouvernement ne devrait pas être mêlé à la publication d'un quotidien ou d'un hebdomadaire, alors pourquoi se mêlerait-il du réseau de télévision actuellement établi ou même d'un réseau de radiodiffusion?

Lors de l'institution de la Société Radio-Canada, en 1932, le gouvernement se devait de favoriser le développement d'un réseau de radiodiffusion au pays. Nous en avons un d'établi actuellement et d'autres viendront peut-être. Aussi, il me semble que le gouvernement devrait maintenant chercher à se retirer progressivement de l'exploitation de Radio-Canada. Le Parlement devrait relâcher progressivement son contrôle sur Radio-Canada; sinon, mettons l'entreprise en vente et laissons d'autres s'en occuper. Un organisme tel que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion doit imposer des règles pour pouvoir diriger la radio-télévision.

• (3.40 p.m.)

D'après le ministre des Finances, nous sommes dans une mauvaise passe financière et il faut réduire les dépenses un peu partout. Il y a peu de temps, le premier ministre a signalé que tout l'argent qui aurait pu servir à combattre la crise du logement a été affecté à d'autres secteurs. Le ministre du Revenu national a réduit les subventions aux agriculteurs en raison du manque de fonds. Malgré tout cela, on présente un bill tendant à la création d'un important conseil de direction. Au début de son discours de présentation du bill, l'honorable représentante a signalé que le conseil aurait besoin d'un personnel plus nombreux que celui de n'importe quel organisme précédent. Au lieu de réduire le nombre de nouveaux postes, l'honorable représentante, en présentant le projet de loi, essaye de faire exactement le contraire.

Les Canadiens veulent la simplification de la structure gouvernementale et la diminution des frais administratifs. Selon des données statistiques, un Canadien sur huit est employé d'administration à un palier quelconque. En fait, notre société est devenue si complexe que, sur 8 personnes, une régit l'activité des 7 autres. Nous devrions tenter de simplifier notre structure sociale et de compresser nos dépenses administratives, au lieu de les accroître. Aux dires du ministre du Revenu national, le gouvernement fera un effort concerté afin de ralentir l'expansion de la fonction publique; néanmoins, le secrétaire d'État tente, en vertu du bill, de faire embaucher un nombre sans cesse croissant de fonctionnaires.

Le Parlement doit garder sous sa coupe ce géant appelé Radio-Canada. Le ministre a pu constater, de toute évidence, qu'il s'agit d'une tâche quasi impossible. Aux termes du bill, Radio-Canada devra disposer d'un budget quinquennal d'exploitation, dont le ministre devra faire l'étude de temps à autre. La Chambre ne sera saisie de ce budget, aux fins d'étude par les députés, que tous les cinq ans.

L'article 2 de la Partie I du projet de loi prévoit que le conseil devrait être appelé à déterminer les émissions qui sont de bon ou de mauvais goût. J'ai fait partie des comités de la radiodiffusion, il y a quelques années, et nous avons étudié la question de la radio-télévision. Quels critères peut-on employer pour déterminer le bon goût d'une émission? Qui peut en juger? Si nous vivons dans une société libre, comme je l'espère, les facteurs économiques fourniront les critères. Comme l'a dit hier le député de Kindersley, personne n'achèterait un film comme *Waiting for Caroline* pour le projeter dans tout le Canada, avec l'espoir de réaliser des bénéfices. La Société a dépensé \$319,000 pour la réalisation de ce film, et le ministre des Finances a augmenté les impôts de 5 p. 100. Comment peut-on concilier cette augmentation d'impôt avec une dépense de \$319,000 pour la production d'un film? Je n'ai pas vu ce film, mais j'ai entendu dire qu'il était tout à fait de mauvais goût.

L'hon. M. Dinsdale: Indécents.

Une voix: Il m'a plu.

M. Horner (Acadia): Quelqu'un dit que le film lui a plu. Tant mieux pour lui. Mais le film n'a pas plu à beaucoup de Canadiens. La Société a dépensé \$320,000 pour un autre film, *The Ernie Game*. Pourtant, le gouvernement actuel dit qu'il n'a pas d'argent à affecter à l'habitation ni aux subventions agricoles au cultivateur. Aucun contribuable qui a le droit de vote ne croira le ministre du Revenu